

Point d'actualité – réseau des Carsat



Quelques repères 1/2

2 caisses nationales

3 CPG

**Plusieurs gestions
administratives budgétaires**



Quelques repères 1/2

Trois grandes missions de service public :

- Préparer et payer la retraite par répartition du régime général
- Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie
- Prévenir les risques professionnels et assurer la santé et la sécurité au travail

Différents publics :

- Entreprises : Le département Risques Professionnels
- Les futurs retraités : Le département Retraite
- Les assurés fragilisés : Le département Action Sociale



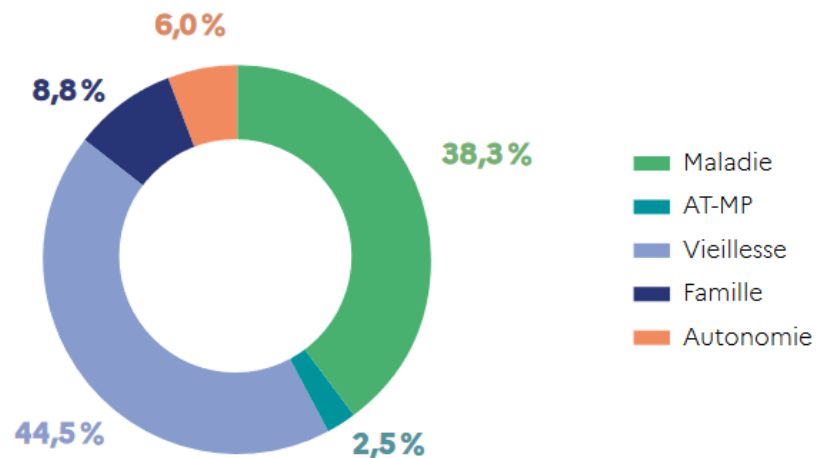
Chiffres Clés 2024 (DSS)

Régimes de base Maladie : 234 Mds

Branche AT MP : 13 Mds de prestations nettes versées

Régimes de retraite de base : 288 Mds

5 Part de chaque branche dans les dépenses des régimes de base en 2024



Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, juin 2025.

Quelques repères (2/2)

Les actualités

Retraite

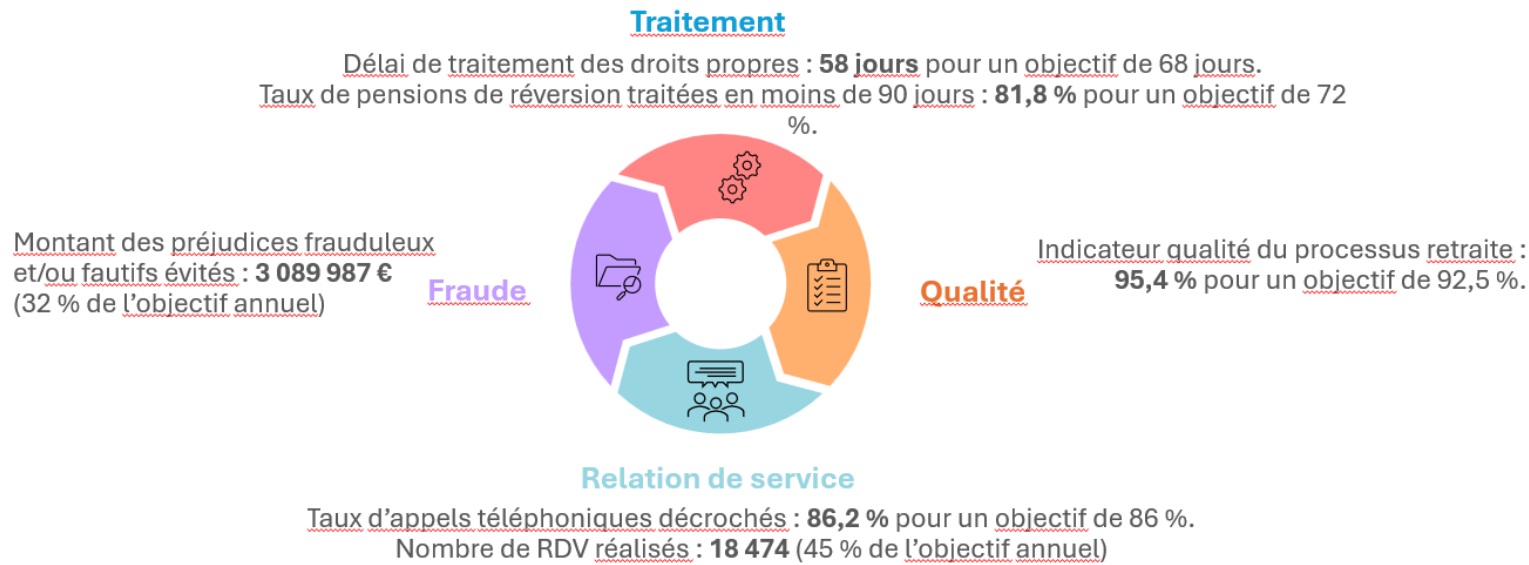
Accompagnement social

Risques professionnels



Chiffres clés des indicateurs du CPG 2023-2026

En date du 30 avril 2026



Retraite :
améliorer la
qualité de service
tout en déployant
la réforme

Nos perspectives



- Absorber l'impact de la **suspension** de la réforme des retraites
- Déployer la **mission nationale** Travailleurs indépendants
- Automatisation de **l'ouverture des plis**
- Ouverture à tous les actifs du service en ligne de **mise à jour de la carrière**
- Organisation **d'événements** collectifs en présentiel
- Développement des rendez-vous en **visioconférence** et réservables **en ligne**
- Maintien d'un **accueil** de proximité

**Retraite :
améliorer la
qualité de service
tout en déployant
la réforme**

Cadre d'activité

Action sociale retraite

- Le Contrat Pluriannuel de Gestion
- Politique extra-légale
- Public « autonome » en groupe iso ressource (GIR) 5 et 6 de la grille AGGIR qui permet de déterminer le niveau d'autonomie d'une personne
- Association inter régimes Pour bien vieillir bretagne
- Travail en coordination avec de multiples partenaires et opérateurs, notamment les Départements qui accompagnent les publics en perte d'autonomie (GIR 1 à 4)

Evolutions de l'environnement

- CNSA – Branche autonomie, impulsion politique décloisonnée entre les différents acteurs
- Mise en œuvre du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)
- Déploiement programme Icope (programme OMS – organisation mondiale de la santé, inscrit dans la loi bien vieillir)
- Réforme des Services Aides Domicile (SAD)

**Action sociale
Retraite :
maintenir
l'autonomie des
retraités**

Contexte

Service social

Nos équipes accompagnent les **salariés et travailleurs indépendants** qui sont :

fragilisés par leur état de santé, et qui rencontrent des difficultés liées à la maladie, à un accident ou encore à un arrêt de travail.



Le service social **intervient le plus tôt possible**.
Pour éviter les risques d'aggravation de la situation sociale et/ou professionnelle.



Le service social **soutient l'assuré dans ses démarches**. Il est informé sur ses droits, les aides et les dispositifs adaptés à sa situation, pour résoudre ses difficultés.

Cadre d'activité

- Le Cpg Maladie
- Service social de l'assurance maladie : implanté au sein des Cpam, travail en proximité avec les services des Cpam (MISAS, PDP, IJ, service médical)

**Service Social :
poursuivre le
développement
de service**

Service Social : poursuivre le développement de service

Poursuivre le développement :

- de l'offre de service en direction des travailleurs indépendants
- du partenariat

Poursuivre le développement des offres collectives complémentaires à l'entretien individuel qui redonne de la capacité d'agir aux assurés grâce à la dynamique de groupe :

- développement de nouveaux partenariats (ex: Ligue contre le cancer)
- Mise en place d'actions adaptées aux besoins repérés (lutte contre isolement des assurés en arrêt de travail, prévention désinsertion professionnelle...)

Risques Professionnels

Perspectives 2026 DRP

- Poursuivre la mise en œuvre des approches et programmes sectoriels auprès des entreprises ciblées, afin d'appuyer une démarche de prévention structurée et de contribuer à réduire la sinistralité
- Consolider et développer nos partenariats et articuler notre action avec celle de nos partenaires de la prévention, notamment via le Plan Régional Santé au Travail 2026-2030 en projet
- Promouvoir notre offre de services à destination des entreprises, à travers notre site, notre compte LinkedIn et notre présence à des événements tels que le salon Préventica
- Accompagner la montée en charge des dispositifs d'incitations financières, en particulier le Fond de prévention de l'usure professionnelle créé en 2024 et les nouvelles subventions à paraître
- Favoriser la capitalisation et repérer les innovations et pratiques exemplaires dans les entreprises